



6 janvier 2022

(22-0088)

Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

## NOTIFICATION

### *Addendum*

La communication ci-après, datée du 5 janvier 2022, est distribuée à la demande de la délégation de la Chine.

**Intitulé:** *Measures on the Environmental Management of New Chemical Substances* (Mesures relatives à la gestion environnementale de nouvelles substances chimiques)

<b>Motif de l'addendum:</b>	
<input type="checkbox"/>	Modification du délai pour la présentation des observations - date:
<input type="checkbox"/>	Adoption de la mesure notifiée - date:
<input checked="" type="checkbox"/>	Publication de la mesure notifiée - date: 29 avril 2020
<input checked="" type="checkbox"/>	Entrée en vigueur de la mesure notifiée - date: 1 <sup>er</sup> janvier 2021
<input checked="" type="checkbox"/>	Accès au texte final de la mesure <sup>1</sup> : <a href="http://www.mee.gov.cn/xxgk2018/xxgk/xxgk02/202005/t20200507_777913.html">http://www.mee.gov.cn/xxgk2018/xxgk/xxgk02/202005/t20200507_777913.html</a>
<input type="checkbox"/>	Retrait ou abrogation de la mesure notifiée - date: Cote pertinente si la mesure fait l'objet d'une nouvelle notification:
<input type="checkbox"/>	Modification de la teneur ou du champ d'application de la mesure notifiée <sup>1</sup> : Nouveau délai pour la présentation des observations (le cas échéant):
<input checked="" type="checkbox"/>	Publication de directives d'interprétation et accès au texte <sup>1</sup> : <a href="http://www.mee.gov.cn/xxgk2018/xxgk/xxgk01/202011/t20201119_808843.html">http://www.mee.gov.cn/xxgk2018/xxgk/xxgk01/202011/t20201119_808843.html</a>
<input type="checkbox"/>	Autres:

**Teneur:** Les sociétés souhaitant produire ou importer de nouvelles substances chimiques devront être enregistrées ou inscrites avant d'entreprendre ces activités. Les nouvelles substances chimiques qui ne sont pas enregistrées ou inscrites ne pourront pas faire l'objet de recherche ni être produites, importées, transformées ou utilisées.

<sup>1</sup> Il est possible d'indiquer une adresse de site Web, de joindre un fichier en format pdf ou de fournir tout autre renseignement permettant d'accéder au texte de la mesure finale/modifiée et/ou des directives d'interprétation.